© Drogues Info Service - 9 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Ma fille et le canabis

Par Profil supprimé Postée le 27/06/2015 18:33

> Bonsoir,
> la toute première fois que j'ai parlé sur ce site remonte à 6 mois - Grâce à vous, j'ai pu personnellement me faire suivre au CSAPA d'Antibes pour cesser un traitement auquel j'étais accro depuis des années ; régulièrement suivi par l'addictologue j'avoue que cela m'aide énormément.
> En revanche ma première démarche concernait ma fille qui sera majeure en juillet et qui fume depuis au moins 2 ans. Je m'en suis aperçu au moment où j'ai envoyé mon message il y a 6 mois - Elle est de plus en plus pénible, nerveuse, désagréable.
> Elle a même fait de grosses bêtises au lycée, l'année du BAC, elle est passée devant une commission et a avoué qu'elle fumait. Le proviseur a dit qu'elle devait absolument se faire aider mais elle refuse obstinément en prétextant qu'elle ne veut pas arrêter de fumer.
> Sa nouveauté : je suis jeune, j'ai envie de profiter, de m'amuser (soirées plages electro ou autres, fumette, tabac, alcool) c'est terrible : à la maison elle est devenue ingérable, odieuse, elle crie sans cesse me mettant sur les nerfs -
> J'ai pensé que je pourrais prendre un Rdv pour elle au CSAPA afin qu'elle arrête tout et que son père pourrait l'emmener mais il m'a demandé de me renseigner pour savoir si à son âge nous en avions le droit ! Quelles mesures pourrions-nous prendre pour l'obliger à tout arrêter.
> J'envisage sérieusement de la placer en désintoxication, mais avons-nous le droit (légalement) de le faire ?
> Merci de bien vouloir me guider dans cette démarche car ce n'est pas évident pour nous...
> A bientôt

Mise en ligne le 29/06/2015

A bientôt

Bonjour,

Nous nous réjouissons que vous ayez avancé dans votre démarche de soin et que le suivi que vous avez vous aide. Nous vous encourageons à continuer.

Votre fille a un comportement difficile en plus de consommer des produits psychotropes. L’argument qu’elle vous avance est qu’étant jeune elle souhaite s’amuser et en profiter.

Nous notons avec vous que sa consommation est revendiquée, « rebelle ». Cette forme de rébellion est effectivement de son âge, comme le sont également l'anxiété devant l'avenir, le passage à l'âge adulte, et bien d'autres questions…Celles-ci peuvent entraîner certaines prises de risque ainsi que des sautes d'humeur importantes.

Il nous est difficile d'appréhender la réalité quotidienne de votre situation et de vos inquiétudes.

Pour répondre à votre question pour que vous puissiez légalement « placer votre fille en désintoxication » il faut ou qu'elle soit mineure, ou que le danger qu'elle présente pour elle-même ou pour autrui soit reconnu par des médecins.

Ceci étant, si votre fille a besoin de soins parce qu'elle n'arrive pas à faire face à ses consommations et/ou à ses angoisses, il nous semble plus judicieux de lui donner l'occasion de s'en ouvrir à vous ou à quelqu'un d'autre. En effet une hospitalisation contre son gré risquerait de porter atteinte à la confiance qu'elle vous porte et dont elle a besoin, quoi qu'elle en dise ou montre, pour se construire.

D'autre part, si sa consommation était au centre de ses difficultés, il faudrait qu'elle-même soit partie prenante du soin.

Si vous le souhaitez vous pouvez vous faire aider en CSAPA (que vous connaissez déjà) ou dans une CJC (Consultations Jeunes Consommateurs). Vous y trouverez conseils et soutien pour mieux aider votre fille, en attendant peut-être qu'elle veuille bien s'y rendre.

Vous trouverez les adresses à ce lien de notre site.

Enfin, vous pouvez nous contacter par tchat (anonyme et gratuit) via notre site ou nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, gratuit et anonyme depuis un poste fixe) tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin pour une écoute et une aide ponctuelles.

Bien cordialement.